



BUDGET 2009-2010
COMMUNIQUÉ N° 6

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS

BUDGET 2009-2010

UN PLAN ÉNERGIQUE POUR RETROUVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Québec, le 19 mars 2009 – Afin de préserver la santé des finances publiques du Québec, le budget 2009-2010 qui est déposé aujourd'hui prévoit un plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 5 ans. « Ce plan sera mis en œuvre une fois la reprise bien enclenchée. Dans un premier temps, nous allons exercer un contrôle serré des dépenses publiques. Puis, dans un deuxième temps, nous allons mettre en œuvre des mesures pour augmenter les revenus. Nous allons réaliser ce plan de retour à l'équilibre sans hausser les impôts et en maintenant nos versements au Fonds des générations », a affirmé la ministre des Finances.

Contrôler les dépenses

Le gouvernement concentre ses premiers efforts de contrôle des dépenses en fixant leur croissance annuelle à 3,2 % à compter de 2010-2011 et pour les années suivantes.

« Pour atteindre cet objectif exigeant, nous devons revoir et prioriser nos dépenses dans le but de dégager des économies additionnelles. Nous allons éviter de sabrer dans la santé et l'éducation comme d'autres avant nous ont choisi de le faire », a souligné la ministre Jérôme-Forget.

Fonds des générations

« Malgré le contexte économique difficile, nous avons choisi de ne pas interrompre les versements au Fonds des générations. Les consultations prébudgétaires m'ont permis de constater qu'il existe un large appui au Fonds des générations. De plus, les jeunes de tous les horizons m'ont clairement indiqué leur souhait que le gouvernement poursuive sa gestion disciplinée de la dette publique. Je leur donne raison », a affirmé la ministre Jérôme-Forget.

Au 31 mars 2009, la valeur comptable du fonds atteindra 1,9 milliard de dollars. En effet, 715 millions de dollars y seront versés en 2009-2010 et 880 millions de dollars en 2010-2011. Le 31 mars 2011, le fonds aura atteint la somme de 3,5 milliards de dollars.

Des revenus suffisants pour financer les services publics

Des efforts importants devront être faits à l'égard des revenus du gouvernement à compter de 2011, alors que la reprise économique sera établie. Le gouvernement annonce qu'il va accomplir trois gestes : s'assurer que chacun paie sa juste part d'impôt, indexer les tarifs au taux de l'inflation et accroître d'un point de pourcentage le taux de la taxe de vente du Québec.

Évasion fiscale et évitement fiscal

Le premier geste du gouvernement vise l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale, notamment dans le domaine de la construction. De plus, il revoit le cadre législatif applicable à la planification fiscale agressive.

La planification fiscale agressive est décrite comme une opération d'évitement fiscal qui respecte la lettre de la loi, mais qui en abuse l'esprit. Une consultation publique sur le sujet est en cours et se terminera le 1^{er} avril prochain.

Au total, les revenus supplémentaires provenant de ces deux mesures devraient atteindre 900 millions de dollars en 2013-2014.

Nouvelle politique de financement des services publics

Le gouvernement annonce la mise en œuvre d'une nouvelle politique de financement visant à assurer la pérennité des services publics. Cette nouvelle politique sera fonction des principes suivants : la couverture des coûts, la transparence, la solidarité envers les plus démunis, l'affectation des revenus de la tarification aux services tarifés et, finalement, la reddition de comptes. Ces principes ont été énoncés dans le rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics.

La tarification doit reposer sur l'idée selon laquelle celui qui utilise un service doit également être celui qui le paye. C'est le concept de l'utilisateur-payeur. Actuellement, des revenus de 3 milliards de dollars provenant de la tarification des services publics ne sont pas indexés. Certains tarifs sont inchangés depuis plus de 10 ans. C'est le cas notamment du tarif exigé pour le traitement des certificats de naissance, de mariage ou de décès, qui est fixé à 15 \$ depuis 1996.

À compter du 1^{er} janvier 2011, tous les tarifs qui ne sont pas présentement indexés le seront annuellement au taux d'inflation. Cette mesure produira des revenus additionnels de 60 millions de dollars chaque année. La seule exception sera les tarifs à 7 \$ par jour pour les services de garde.

Financement des infrastructures routières et de transport en commun

Le gouvernement considère nécessaire d'affecter les revenus de la tarification aux services tarifés. Ainsi, la ministre annonce l'élargissement du rôle du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier qui aura comme objectif d'assurer le financement non seulement des infrastructures routières, mais également de celles liées au transport en commun. Le fonds s'appellera désormais le Fonds pour le financement des infrastructures routières et de transport en commun. Il sera alimenté

par des revenus qui lui seront dédiés, notamment les revenus de la taxe spécifique sur les carburants et les revenus des droits sur les permis et sur les immatriculations.

Majoration de la taxe de vente le 1^{er} janvier 2011

Un troisième geste sera accompli afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Dès le 1^{er} janvier 2011, le taux de la taxe de vente du Québec (TVQ) sera majoré d'un point de pourcentage et passera de 7,5 % à 8,5 %.

« Une hausse de la taxe de vente est préférable à une hausse de l'impôt sur le revenu pour plusieurs raisons. D'abord, une hausse de la taxe de vente ne nuit pas à la compétitivité de nos exportateurs puisqu'elle ne s'applique pas aux biens et aux services vendus à l'étranger. De plus, à la différence de l'impôt sur le revenu, une taxe à la consommation ne décourage pas l'effort de travail. Finalement, elle ne réduit pas l'incitation à l'épargne », a fait observer la ministre.

La ministre a également annoncé une majoration du crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec. Il sera majoré de 150 \$ pour un couple et de 125 \$ pour une personne vivant seule, ce qui représente une somme de 250 millions de dollars par année. « La hausse de la taxe de vente n'aura ainsi aucun impact sur la situation financière des ménages à faible revenu », a souligné la ministre.

« Ce sont des efforts importants que nous devons faire pour revenir à l'équilibre budgétaire. Ils assureront la pérennité de nos services publics. Nous laisserons ainsi aux générations futures un patrimoine dont nous pourrions être fiers », a conclu la ministre Jérôme-Forget.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Finances
et ministre responsable des Infrastructures
418 643-5270
514 873-5363
www.finances.gouv.qc.ca